

Questions	Contribution FO EA enseignement technique	Contribution FO EA enseignement supérieur
1. Quel regard les syndicats des personnels de l'enseignement agricole portent-ils sur la manière dont l'enseignement à distance s'est mis en place dans le contexte sanitaire pour assurer la continuité pédagogique ?	Regard très dubitatif, nous n'étions ni préparés ni équipés. Cela a été particulièrement dur et difficile pour la communauté éducative, pour les apprenants ainsi que pour les familles. Un enquête interne à notre syndicat nous a permis d'identifier que 77% de nos collègues ont estimé la mise en route du téléenseignement comme « éprouvante ». Ils nous ont fait part d'un sentiment d'abandon de la part de leur employeur, le Ministère de l'Agriculture, et n'ont bien souvent trouvé de réconfort qu'auprès de leurs collègues. On note aussi qu'avec plus de 10 ans d'expérience en moyenne dans l'EA, presque aucun enseignant n'avait d'expérience dans l'enseignement à distance. 81% des sondés ont regretté l'impossibilité d'initier un travail d'équipe dans ces conditions.	Même remarque que pour l'enseignement technique. De plus, tout a été fait dans l'urgence la première fois, et aussi les fois suivantes: aucune leçon tirée des expériences passées. En ce qui me concerne, dans le contexte de la crise sanitaire nous avons pu constater l'engagement, le dévouement et l'adaptabilité remarquable des collègues, quel que soit leur statut. En particulier : • Service informatique et personnels d'appui pédagogique / TICE qui ont déployé sans moyens supplémentaires des solutions de chat et classes virtuelles en une semaine tout en formant les personnels à l'usage des outils numériques, en particulier certains enseignants qui étaient réfractaires au numérique pédagogique et se sont trouvés forcés par les circonstances à y avoir recours. • Enseignants et enseignants-chercheurs qui ont adapté leurs enseignements à la dernière minute, qui ont mis entre parenthèses leur activité de recherche, la seule prise en compte pour leur carrière, pour accompagner au mieux les étudiants, qui se sont auto-formés dans l'urgence aux outils de pédagogie numérique et au-delà. • Direction des études qui a accompagné sans réserves les étudiants confinés, cherché des solutions pour leur permettre un accès à l'enseignement à distance (zones blanches, forfaits de téléphone mobile aux transferts de données limités, manque d'équipement informatique adéquat, etc.) Notre constat est que nous n'avons réussi à assurer cette continuité pédagogique et un enseignement à distance / hybride uniquement en nous appuyant sur de l'humain : les agents en place dans l'établissement. Après le premier confinement de nombreux collègues se sont bercés dans l'illusion que la rentrée de septembre 2020 aurait lieu "comme avant". La même impréparation nous a donc

		retrouvés à l'automne. En pratique, de l'improvisation à chaque fois portée par les agents qui se sont dévoués pour les étudiants...
2. Quelles ont été les principales difficultés rencontrées par l'enseignement agricole – matérielles, connexion, formation, autres – dans la mise en oeuvre de la continuité pédagogique ? Quelles ont été les conséquences des nouvelles modalités d'enseignement sur les acquis et les apprentissages techniques des élèves ?	Connexions avec des débits très aléatoires et des équipements insuffisants pour les apprenants... Le numérique citadin et le numérique rural ressemblent à la fable de Lafontaine "Le Rat de ville et le Rat des champs" Beaucoup d'apprenants ne se sont pas connectés et il a fallu envoyer les cours par courrier parfois... Le vrai problème, c'est la qualité du travail et l'impossibilité de contraindre les apprenants à suivre les cours : ce n'est pas qu'une question de technique ! Il était évident que des difficultés allaient surgir (problème de connexion, problème de disponibilité de matériel, trop d'outils à utiliser : ENT, visio, Pronote,...). Une assistance « technique » devenait indispensable ! Pour autant rien n'a été organisé y compris lors du 2ème confinement... 82% de nos collègues déplorent n'avoir reçu aucune aide technique. Les outils académiques (classe virtuelle...) ont vite été submergés souvent faute d'un contrat adapté avec tel ou tel hébergeur. La multiplication du nombre et des formes de contacts (envoi de document écrits, de liens, d'exercice autocorrectifs, zoom, sms, téléphone, mail, relances sur Pronote...) ont contribué à ce sentiment d'être totalement abandonné au bord du précipice... et que dire des familles qui se sont souvent trouvées désemparées. Où étaient les premiers de cordée ? Pire... Alors qu'on ne peut que féliciter l'investissement de nos collègues pour assurer la continuité pédagogique, 76% d'entre nous disent avoir subi des pressions et des contrôles contre-productifs des équipes	Même problème de connexion et de débit. La France n'est pas encore "numériquement" compatible avec l'enseignant à distance, surtout hors des villes et aussi si toute la famille est en distancielle. Contexte matériel ? Quand vous devez faire cours en distanciel pendant des semaines à un jeune qui n'a pas d'ordinateur, habite dans une zone blanche, et a un format téléphone mobile bridé au niveau données, vous faites comment ? Les difficultés de cet ordre, dans notre établissement, c'est 10 % des étudiants (on a plus de 30 % de boursiers). Sans un programme d'équipement systématique (ou d'accompagnement à l'équipement) en matériel informatique des étudiants, sans un réel accès au haut débit pour tous, l'enseignement hybride ou à distance ne peut pas fonctionner ou reste discriminant. Cela pourrait être une bonne chose de chercher à enseigner par le numérique, mais il faudrait aussi être attentif à enseigner AU numérique. Parce qu'on récupère dans le supérieur des générations d'étudiants qui sont des "illettrés" du numérique... Il est très difficile d'aider un étudiant à mettre en place les outils dont il a besoin pour les cours quand il ne sait pas dire si son ordinateur est un PC ou un Mac, ni quel est son système d'exploitation... Au-delà de l'équipement des apprenants, il convient aussi d'avoir une politique d'établissement sur les outils à utiliser ! Il existe pléthore d'outils facilitant le travail à distance mais aucun cadre pour leur utilisation. On a les outils en place mais tout le monde fait l'autruche et se cache derrière la "liberté pédagogique des E-C" pour ne pas forcer les collègues à utiliser les outils institutionnels. Exemple : c'est une règle de pare-feu pour bloquer les zooms, teams, doodle, googledocs sur le réseau de l'école, mais on ne fait pas parce que Utel utilise XYZ... Même

	de direction sur leur travail à distance (par exemple : irruption d'un membre d'une équipe de direction pendant un cours en visio, contrôle des cours envoyés par écrit, demande de rendre compte...). Ces directeurs eux-mêmes n'échappaient à la pression ambiante, des politiques, des médias et des parents. Dans un autre registre, l'absence de notation des élèves pendant cette période a été très frustrante pour la quasi-majorité des enseignants sondés. Pour eux, elle n'a pas permis de valoriser le travail important fourni par de nombreux élèves. Cette position a été aussi perçue comme un dénigrement de la capacité des enseignants à faire preuve de discernement pour ne pas pénaliser les élèves qui pour des raisons sociales, territoriales ou autres éprouvaient des difficultés à suivre les cours à distance. D'ailleurs, nos collègues estiment à plus de 80% que le confinement n'a pas globalement créé de nouveaux décrocheurs : hormis les problèmes liés aux zones blanches ou les situations sociales difficiles, il a été bien souvent révélateur d'une situation de décrochage sous-jacente. La majorité des décrocheurs l'ont été par effet d'aubaine. On note tout de même qu'aujourd'hui la quasi-totalité de nos collègues sont très inquiets sur le niveau de tous les élèves qui ont subi ces confinements ou enseignements hybrides. Enfin, à plusieurs reprises notre Ministre s'est vanté du faible taux de décrocheurs dans l'enseignement agricole, sauf qu'à chaque fois il a omis de remercier les équipes pédagogiques qui ont passé beaucoup de temps à garder le contact avec les apprenants et leur famille : pour quelle reconnaissance finale ? Les enseignants malgré les revalorisations salariales ont vu leur pouvoir d'achat baisser. En effet, pendant que le salaire net annuel en euros constants des ingénieurs des grands corps avait augmenté de 24% entre 1982 et 2009 et de 20% pour les attachés, celui des professeurs certifiés, pourtant désormais recrutés au niveau master, baissait de 16%. Cherchez l'erreur... En conséquence, le poids de la rémunération des personnels de l'éducation nationale est passé de 2% du PIB	chose pour les étudiants : ils ont fonctionné à coup de facebook/Instagram/discord et compagnie pour garder le lien entre eux. Quid de l'éducation au numérique dans tout ça ? Quand est ce qu'on leur fait prendre conscience qu'ils "donnent" leur données à des multinationales qui les en tirent un profit dans un contexte Big data / Deep learning ? Formation des personnels ? Repose là encore sur les ressources humaines disponibles dans les établissements avant la crise sanitaire en termes d'ingénieurs pédagogiques / TICE. Déjà trop peu en temps normal ! Nous avons eu un peu de personnel en plus à partir de septembre 2020 mais du personnel précaire peu formé. Mieux que rien me direz vous, mais ce dont on a besoin c'est de l'expertise sur le long terme, pas des rustines. Autre ? Reconnaissance de la part des tutelles vis à vis des personnels. On a eu des mots, c'est gentil, ça fait plaisir, mais l'absence de reconnaissance financière ne permettra pas de maintenir le type de mobilisation que nous avons vu au début de la crise sanitaire. Les personnels techniques vont retourner à leurs activités "de routine" et les enseignants-chercheurs vont vouloir rattraper le temps perdu en recherche. En septembre, c'est de jeunes en présentiel, qui sortent de lycée / prépa en distanciel et pour certains d'une réforme du bac qui nous plonge dans l'incertitude que nous aurons à nous occuper. L'engagement pour de l'innovation pédagogique dans un cadre hybride ou à distance, qui demande un travail et une énergie importants, va passer au second (si ce n'est dernier) plan. Puisque se décarcasser n'apporte rien, pourquoi le faire ? Autre ? Chaîne de décision trop longue : A chaque changement des règles sanitaires annoncées par le gouvernement, le temps passé à leur traduction au niveau du MESRI, puis de la DGER, puis de notre établissement nous a fait perdre un temps précieux : nous avions les notes de services APRES le moment où il aurait fallu les appliquer ! (mais comme nous sommes "super forts", nous interprétions tout seuls sans note de service et chacun" bidouillait son truc dans son coin"... en tombant généralement juste...)
--	---	---

3. La Cour des comptes, en 2019 et 2021, a eu l'occasion de formuler des constats sévères sur le service public du numérique scolaire. Qu'en est-il spécifiquement de l'enseignement agricole ?	en 1990 à 1.55% seulement en 2018 ! Une pensée nous vient et ne fait qu'argumenter ce que nous défendons depuis des décennies... peut-être que les gouvernements successifs devraient s'inspirer de la célèbre phrase que certains attribuent à d'Abraham Lincoln : « Si vous trouvez que l'éducation coûte trop cher, essayez l'ignorance ! ». Nos collègues épuisés par ces chocs successifs n'en peuvent plus ! Beaucoup pensent abandonner cette mission pourtant noble, les concours ne font plus le plein, l'enseignement n'attire plus ! Le réveil risque d'être plus douloureux... Par ailleurs , 82% des enseignants affirment avoir travaillé plus (entre la préparation de supports et de cours spécifiques au téléenseignement et la correction plus complexe des travaux rendus). Ce surcroît de travail s'est traduit en moyenne par 15 heures supplémentaires/enseignant/semaine et avec une quasi-impossibilité à séparer la vie professionnelle de la vie privée pour plus de 65% des personnes interrogées. Seulement 23% ont pu utiliser leur droit à la déconnexion soirée et week-end inclus. Pour eux, le téléenseignement a guidé toute l'organisation familiale y compris la disponibilité du matériel dont la famille avait aussi besoin. Les répercussions du télétravail ont eu un impact majeur sur la santé des enseignants : 71% affirment avoir eu de la fatigue visuelle, 82% de la surcharge mentale, 82% des problèmes ergonomiques, 59% du stress....	Pour le distanciel, il faut que l'étudiant puisse avoir le matériel/outils. Pour les CM et TD ok. Pour les TP, les sorties sur le terrain, les visites, on peut improviser des choses mais c'est très réducteur. Les étudiants construisent aussi les connaissances et compétences en se confrontant aux autres et par un travail collaboratif au sein de leur promo. Ce "groupe" promo n'a pas pu se construire et ils sont restés très seuls. Sans échanges avec les pairs ou avec des échanges limités, c'est dur de rester motivé et d'avancer. Donc des acquis difficiles à acquérir justement.
	A priori dans l'enseignement agricole c'est encore pire qu'à l'éducation nationale, manque d'investissement et peu de projection novatrice de la part des techniciens. Pour paraphraser la dure réalité mise en avant par la Cours des comptes : la connexion des établissements est encore insuffisante voire, inexistante ; de fortes inégalités d'équipement des classes et des élèves demeurent entre les territoires ; l'offre de ressources numériques, abondante et souvent innovante, n'est pas organisée ou non adaptée à un nombre connexion suffisante ; faute de formation initiale et continue suffisante, seule une minorité d'enseignants est	Pour faire des cours en hybride/comodale, cela laisse à désirer au niveau matériel et surtout formation des enseignants et de l'appui. Les cours hybrides sont lourds au niveau cognitif : interagir avec la classe en présentiel et en distanciel, s'assurer que la classe distancielle voit ce que l'on fait et dit, partage de documents, etc. Cela demande plus temps pour mettre ce mode en en route : démarrage de la classe virtuelle, de la caméra et s'assurer que les apprenants en distanciel voient et entendent correctement (10 à 15 minutes de plus)

	à l'aise avec une pédagogie s'appuyant sur le numérique. Le 2ème confinement nous a d'ailleurs montré qu'à ce niveau aucune leçon n'avait été tirée du 1er confinement. Alors on peut de nouveau craindre le pire pour la prochaine rentrée.	Quel service public de l'enseignement numérique supérieur agricole ? • On fonctionne école par école, indépendamment les uns des autres. Evidemment qu'on a une force de frappe ridicule. Donc au niveau matériel, on n'a pas la capacité d'avoir des contrats d'achats d'équipement à un coût correct, on n'a pas les moyens de faire grand chose et on fonctionne comme au 20ème siècle. Par exemple, dans une école, on a acheté notre premier tableau blanc interactif à l'automne 2020, certains de nos vidéoprojecteurs ont plus de 10 ans • On considère aussi que les enseignants ont la science infuse. L'offre de formation aux outils numériques existe : c'est du saupoudrage à coup de quelques heures d'intro à tel ou tel outil alors qu'il faudrait se plonger sérieusement dedans pour expérimenter avec les paramétrages, leur usages éventuels dans nos enseignements, etc, • On considère que les E-C n'ont pas besoin d'appui pédagogique. Un seul ingé pédagogique dans mon école qui est sur 3 sites, et la pédagogie n'est pas sa seule mission. Un seul ingé TICE qui fait aussi plein d'autres choses. • On considère que les E-C ont tellement l'enseignement et le sens du service public chevillé au corps qu'ils vont transformer leurs approches pédagogiques vers le numérique juste par plaisir : désolée, mais ça ne marche pas comme ça ; s'il n'y a aucun bénéfice et au contraire des freins à la carrière (oui, ça prend du temps d'adapter au numérique, ça se fait aux dépens de l'activité de recherche qui seule est prise en compte au niveau carrière, et il n'y a pas de reconnaissance dans nos grilles de réalisé pédagogique ou à peine), les E-C ne vont pas aller vers le numérique. Et ce n'est pas en fonctionnant par projets, en offrant des cacahuètes à ceux qui se décarcassent pour monter des modules pour l'UVED ou Agreenium que les choses vont évoluer. Le mode projet c'est bien pour répondre à un besoin ponctuel. Là on est sur une mutation structurelle : il faut des moyens matériels et humains pérennes, et sur des échelles longues, très longues.
--	--	--

4. Des questions particulières vous semblent-elles devoir être traitées afin de sécuriser la situation des enseignants sur les plans juridique et statutaire si les circonstances devaient de nouveau imposer la mise en place d'une période d'enseignement à distance ?	Il faut absolument éviter que des structures défaillantes conduisent à la mise en cause de l'enseignant en cas d'échec. Pour notre organisation au delà de la protection juridique et statutaire, il faut au préalable : ⇒ « SE PREPARER en cas d'une nouvelle pandémie avec de mesures préventives à mettre en place afin d'accueillir tous les élèves (tests systématiques, masques protecteurs...) » ⇒ « INVESTIR dans la "formation des enseignants" sur l'utilisation du numérique avec de la pratique. « ce qui posait question pendant le confinement c'est que nous avons fait un autre métier. L'enseignement demande une interaction au quotidien et les cours en téléenseignement ne répandaient que très partiellement à cette exigence. » ⇒ « INVESTIR aussi dans les matériels à disposition des enseignants et permettre sur tout le territoire un accès à une bonne connexion internet. ». 35% jugent qu'ils n'avaient pas une qualité de connexion suffisante pendant le confinement. ⇒ « RECONNAÎTRE le travail réalisé chaque jour par les équipes pédagogiques au lieu de vouloir les envoyer « ramasser les fraises... »... ⇒ « STOPPER ce mépris systématique du travail réalisé par les enseignants en dégradant constamment leurs conditions de travail (seuils, suppression de postes, absence de revalorisation salariale, blocage de la valeur du point d'indice, une partie substantielle de la promotion à la classe exceptionnelle initialement prévue pour des enseignants en poste est attribuée à des directeurs car contrairement à l'EN il n'ont pas de corps propres ...) ».	Nous avons des difficultés à voir au niveau des enseignants des problèmes juridiques et statutaires avec l'enseignement à distance. Tout dépend si l'enseignant est chez lui aussi ou pas. S'il est chez lui, on rentre dans les règles du télétravail, non ? Qu'on ne puisse pas reprocher à l'enseignant les moyens matériels dont il dispose chez lui, ce qui peut limiter la qualité de ses cours ? Par exemple "avec mon ADSL perso, j'oublie le partage d'écran" p... Peut-être des règles pour les équivalences en heure équivalent TD en présentiel en distanciel et en hybride "officielles" ? mais je suppose qu'on a tous considéré que c'était pareil pendant le confinement ? à voir si ça devrait rester pareil ? parce que plus de boulot pour le distanciel, quelle que soit l'approche : synchrone, asynchrone ou hybride. Étudiant chez lui -> tout dépend ce qu'on lui fait faire. On n'est pas derrière lui pour vérifier qu'il suit les règles de sécurité. Exemples : un collègue de chimie leur a fait faire des manipulations dans leur cuisine. on les a envoyés herboriser dans leur quartier -> on n'est pas derrière eux s'ils font des erreurs... donc effectivement il faudrait peut-être imaginer une protection juridique pour protéger l'établissement / l'enseignant en cas d'accident de l'étudiant qui réalise une tâche pour ses cours durant les heures de cours sans supervision ? A part les droits de propriété intellectuelle des cours et la validité des examens. Comment s'assurer que c'est la bonne personne qui fait l'examen sans "aide". Il nous semble que les problèmes que nous avons rencontrés sont plus d'ordres matériels et de formations au niveau des enseignants et apprenants, sans oublier les problèmes de manque de personnels techniques d'appui formés et pérennes. Il faudrait poser la question s'il y a eu des problèmes juridiques
---	--	--

		(recours à la justice) et statutaire (là encore plus perplexe sur le statut, je ne vois pas de lien entre l'enseignement à distance et le statut) avec les précédents enseignements à distance. Si oui lesquels, si non pourquoi ces questions ?
5. À la lumière de l'expérience récente, un cadre juridique spécifique vous semble-t-il opportun pour réglementer l'enseignement hybride et à distance agricole ? A quelles nécessités s'agirait-il de répondre ?	Compte tenu des différents publics avec lesquels nous travaillons sauf cas exceptionnel l'enseignement à distance n'est pas satisfaisant pour les apprenants. L'enseignement hybride est l'idée qu'un professeur peut faire cours devant une caméra qui enregistrerait le cours. Le cours filmé pourrait alors être diffusé aux élèves restés chez eux, ou présents dans une autre salle de l'établissement. Une réelle atteinte du droit à l'image de l'enseignant et un réel risque liée à son exposition extérieure à l'école sans contrôle du public qui le suit. Nous pensons qu'il vaut mieux conseiller aux parents d'élèves et aux élèves de prendre des dispositions pour transmettre les cours en cas d'absence (hors confinement) afin qu'il n'incombe pas au professeur de prendre en charge lui-même la transmission de ses cours (ce qui représente des heures de travail) aux familles par le biais de Pronote. Nous souhaitons que la messagerie Pronote/intranet soit paramétrable afin que chacun puisse gérer la communication avec les élèves et les familles comme il l'entend. Dans certaines situations, on assiste à une inflation de messages ce qui ne contribue pas à l'amélioration des conditions de travail. »	Des difficultés à voir au niveau des enseignants des problèmes juridiques et statutaires avec l'enseignement à hybride.
6. Les enseignants ont souvent dû utiliser leur équipement personnel pour assurer leurs enseignements à distance. De votre point de vue, quelle est	Les enseignants sont en général équipés mais ce n'est pas le cas de tous les apprenants ce qui entraîne une rupture d'égalité. Il faudrait prêter des appareils à ceux qui en ont besoin mais il leur manquerait une connexion. Par ailleurs, la maigre prime de 150 euros annuels désormais versée aux enseignants couvre à peine les coûts d'impression et de fonctionnement du matériel informatique,	Même remarque que pour l'enseignement technique. De même, faire certaines recommandations techniques pour l'achat du matériel informatique aux apprenants. Éviter certains produits qui ne sont pas disponibles aux enseignants. Lorsque les apprenants ont des problèmes, cela devient compliqué, voire impossible d'aider et de dépanner quand on ne connaît pas et on n'a pas de matériel. Mettre en place un programme systématique

l'ampleur des besoins matériels en ce qui concerne l'enseignement agricole

que dire dans ce cas du coût d'acquisition du matériel informatique et du local nécessaire à l'enseignement à distance!

d'accompagnement à l'achat de matériel informatique par les étudiants -> s'ils ont tous le même matériel, ça facilite énormément les choses pour nous.

Si enseignement à distance avec enseignant chez lui :

- On a un ordinateur portable mais pas suffisant si on travaille en permanence dessus. perso, "je suis E-C en informatique, j'ai sur site une station d'accueil + 2 écrans + webcam externe + clavier + souris -> pour naviguer facilement entre plusieurs lieux, il faut répéter ça sur chaque lieu (équipement labo de recherche + école donc l'un a déménagé pendant le confinement). Cela implique le renouvellement de plusieurs stations d'accueil à chaque changement d'ordinateur portable. "
- Chez nous renouvellement des ordinateurs des personnels tous les 5 ans -> c'est trop pour un certain nombre d'entre nous
- casque + micro basiques fournis par l'école mais si devient un vrai outil de travail au quotidien il faut penser à passer à du plus haut de gamme.
- Besoin d'accès aux ressources internes à l'école -> "aujourd'hui on utilise le VPN de l'INRAe qui n'a pas survécu à la charge -> il faut investir là-dessus. "